LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DU MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret 1^{er} février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision n° 2014-93 créant l'unité mixte de recherche UMR 1154 ;

Vu la décision n° 2018-176 nommant Monsieur Jean-Baptiste BOULE directeur de l'unité mixte de recherche UMR 1154;

Vu la décision n° 2019-94 renouvelant l'unité mixte de recherche UMR 1154 ;

Attendu que le CNRS est considéré, à l'instar de l'Inserm et de l'Université Paris Cité, comme partenaire de l'Unité au sens de l'article 19 du décret n° 83-975 susvisé. L'UMR 1154 es référencée par le CNRS U 7196 ;

Vu le courrier daté du 6 janvier 2021 de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et du président du Haut Conseil de l'évaluation et de la recherche et de l'enseignement supérieur ayant pour objet l'évolution du calendrier des évaluations par ledit Haut Conseil des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche ;

Décident :

Article 1 : L'unité mixte de recherche UMR 1154 intitulée " Structure et Instabilité des Génomes / Genome Structure and Instability " est prolongée jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 2 : Monsieur Jean-Baptiste BOULE est prolongé dans ses fonctions de directeur de cette unité jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2024.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Decision portant prolongation à une unite mixte de recherche
LE PRESIDENT DU MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE
Décision Inserm n° 2024-75